



COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 26 septembre 2014

Par suite d'une convocation en date du 11 septembre 2014, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Maurice ENGEMANN, Xavier CULEUX, Thierry PROLA, Grégoire MAZZINI, Pierre CARRE, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX.
présents	11	
votants	11	Secrétaire de séance : Jacky LESUEUR.
Délibération n°	32/2014	

Objet : Rapport annuel 2013 - service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 73,
Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations du service public,
Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne adoptant le rapport annuel 2013 sur le service public de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à 1 voix contre,

ADOpte le rapport 2013 du service public de l'eau potable.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 septembre 2014
Affichage du 29 septembre 2014
Le Maire
Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa publication le 26 septembre 2014



SOUS-PREFECTURE
Le REIMS

- 7 OCT. 2014

